



Commission Régionale Entreprise et Critérium SAISON 2022/2023

PROCÈS-VERBAL N°24

Réunion du : **Mardi 31 janvier 2023**

Toutes les présentes décisions sont susceptibles d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes de la L.P.I.F.F., dans un délai de 07 jours à compter du lendemain du jour de leur notification (ce délai étant de 2 jours pour les Coupes Nationales et de 3 jours pour les Coupes Régionales), dans les conditions de forme prévues à l'article 31 du Règlement Sportif Général de la L.P.I.F.F.

COUPE DE PARIS CREDIT MUTUEL I.D.F. SAISON 2022/2023

Appel à Candidature

Chaque fin de saison est marquée par les finales des Coupes de PARIS CREDIT MUTUEL I.D.F. des différentes compétitions régionales.

L'organisation de ces manifestations s'effectue en pleine collaboration entre la Ligue, le club et la Mairie d'accueil.

Les clubs souhaitant accueillir ces événements sont invités faire acte de candidature auprès de la Ligue. Les candidatures sont à adresser au Secrétaire Général.

Nous vous communiquons ci-dessous le planning des finales :

Catégories	Nb de finales	Nb de terrains nécessaires	Date
FOOT ENTREPRISE ET CRITERIUM	2	1	Samedi 27 mai 2023

CHAMPIONNAT ENTREPRISE ET CRITERIUM DU SAMEDI APRES-MIDI

24577173 – GRANDE VIGIE FC / PARIS XIII ES du 18/02/2023 (R1/B)

Demande de report au 11/03/2023 de GRAND VIGIE FC (motif : organisation d'un événement interne).

Accord du club adverse.

Vu le calendrier des 2 équipes et l'accord du club adverse, la Commission avance cette rencontre au 11/02/2023 (1^{ère} date disponible au calendrier général).

24577200 – COMMUNAUX MAISONS ALFORT 1 / CHATELET AS FC 1 du 13/05/2023 (R2/B)

24577470 – COMMUNAUX MAISONS ALFORT 2 / CHATELET AS FC 2 du 13/05/2023 (R2/C)

Courriel de la mairie de Maison Alfort informant de l'indisponibilité des installations.

La Commission avance ces 2 rencontres au 11/03/2023.

24577070 – BRETONS PARIS 82 – MUNICIPALUX DE LOUVECIENNES du 04/02/2023 (R1/A)

Demande des BRETONS PARIS 82 pour fixer le coup d'envoi à 17h au lieu de 15h étant précisé que l'horaire de 15h00 pourra être maintenu sous réserve de disponibilité des installations confirmées par la Mairie.

La Commission prend note du refus de MUNICIPALUX DE LOUVECIENNES.

Considérant que la demande a été faite dans les délais de prévenance et dans la plage horaire de la compétition, la Commission fixe le coup d'envoi de cette rencontre à 17h.

Le coup d'envoi peut être avancé à 15h sous réserve de l'accord écrit des deux clubs.

Demande d'inversion de MUNICIPALUX DE LOUVECIENNES considérant que le match aller a eu lieu chez les BRETONS DE PARIS. Refus de BRETONS DE PARIS.

La Commission rappelle la décision prise dans le P.V. du 22/11/2022 :

24577070 – MUNICIPALUX LOUVECIENNES 1 / BRETONS PARIS 82 du 04/02/2023 (R1/A)

Après lecture du courriel de BRETONS PARIS 82 demandant l'inversion du match. La Commission inverse le match conformément à l'article 23.8 du R.S.G. de la LPIFF

24963984 – EPINETTES ESPAGNOL C / GAZIERS PARIS 82 du 04/02/2023 (R3/B)

Courriel de la Mairie de Paris, la rencontre aura lieu à 17H au stade des POISSONNIERS 2 à PARIS.

Accord de la Commission.